



*Association Normande d'Entraide  
aux Handicapés Physiques*

---

---

**Projet d'association**

# Table des matières

1 Historique.....	3
2 Valeurs motivant l'ANEHP.....	3
2.1 Solidarité, tolérance, respect :.....	3
2.2 L'adaptation au travail pour les personnes accueillies .....	4
2.3 L'apprentissage de l'autonomie et l'insertion sociale :.....	4
3 Mise en place de ces valeurs.....	4
Le travail :.....	4
3.1 Les ateliers :.....	4
3.2 Le foyer d'hébergement :.....	5
4 Accompagnement social des personnes accueillies :.....	6
4.1 le service de formation.....	6
4.2 le service d'accompagnement.....	6
4.3 le service d'animation.....	6
4.4 l'externat.....	6
5 Projets.....	6
Conclusion.....	7

## 1 Historique

Le CAT-Foyer de Montebourg est né de la volonté de quelques bénévoles. Une équipe d'amis s'intéresse au sort d'un grand handicapé de la localité : Monsieur ADAM qui n'arrive pas à vivre de son beau et noble métier de vannier.

Nous sommes en 1962, l'Abbé PIERRE vient de donner une émouvante conférence à Cherbourg. Très vite la petite équipe organise la vie d'Adrien lui redonnant le goût du travail. Mais au fil des jours, leur réflexion va plus loin. Pourquoi ne pas tenter l'expérience avec un petit groupe dont les personnes seraient issues des hospices ou recluses chez elle ? Dans l'esprit d'Emmaüs, l'ANEHP venait de naître. Neuf volontaires viennent se joindre à Adrien. Ils se connaissent tous car ils font partie de la fraternité des malades. D'assisté, Adrien est devenu l'élément moteur auprès de ses camarades. L'ambiance est formidable, l'intendance est improvisée avec toutes les bonnes volontés. Ils sont hébergés à la maison des oeuvres mise à leur disposition par le curé de Montebourg. La vie y est difficile car les locaux sont inadaptés et exigus, mais la joie de vivre règne et on aura vite fait de nommer « Joie et Travail » cet atelier-foyer.

Les responsables de l'association se rendent alors compte qu'il leur sera moralement impossible de renvoyer à leur solitude ceux qui avaient trouvé un foyer et des raisons de vivre. Il fallait risquer l'aventure. Un premier foyer est alors installé dans l'ancien patronage. Les premiers ateliers montés par les compagnons d'Emmaüs sont des baraques en bois. Ils abritent la vannerie, le rotin, le cartonnage. Ils sont financés grâce aux aides du secours catholique, d'Emmaüs, de l'ANEHP.

Denise LEGRIX revenant des Etats Unis où elle a reçu le prix « Lane Bryant International » passe à Montebourg et fait don du montant de ce prix, 1 000 dollars, à la toute naissante ANEHP.

L'expérience avec ce petit groupe de 10 était prévue pour ne durer que 2 mois. Plus de quarante ans après, ce CAT-Foyer accueille 100 personnes handicapées physiques. Il s'inscrit pleinement dans le cadre socio-éducatif du département. Il est un élément majeur dans la vie économique de la cité et du canton. Administrateurs, personnels sont tous sans exception dans l'esprit du premier article des statuts écrit par les fondateurs de l'ANEHP : « Permettre et faciliter aux personnes handicapées physiques de toute catégorie la reprise d'une vie professionnelle et sociale aussi normale que possible » C'était un pari sur l'espérance et la fraternité. Le pari de 1963 est aujourd'hui gagné.

## 2 Valeurs motivant l'ANEHP

### 2.1 Solidarité, tolérance, respect :

Les dirigeants de l'ANEHP de concert avec la direction et l'encadrement veillent au respect des valeurs :

- de **solidarité** : tout ce qui s'est entrepris et s'entreprind aujourd'hui l'est au nom de cette valeur.
- de **tolérance** : la vie en communauté n'est possible qu'à partir du moment où chacun admet que l'autre peut être différent. Dans un établissement comme celui-ci où les handicaps ne sont pas de même nature, il est primordial que chacun admette les insuffisances de ses proches.
- de **respect** : 100 personnes ne peuvent pas penser la même chose, vivre de la même façon. Tous ceux et celles qui sont accueillies se doivent de respecter les opinions, les croyances, les coutumes des autres. Loin d'être un renoncement à ses propres idées c'est au contraire une marque de force d'admettre l'avis des autres.

## 2.2 L'adaptation au travail pour les personnes accueillies

Tout au long du siècle dernier, le temps de travail n'a cessé de diminuer. L'individu dispose maintenant de « temps personnel » qui lui permet de vaquer à d'autres occupations que le travail. Pourtant, celui-ci reste le moyen numéro un d'insertion ou de réinsertion sociale. C'est vrai pour tout un chacun et encore davantage pour une personne handicapée. C'est pour cette raison que l'ANEHP a mis la notion de travail au coeur de l'article un de ses statuts :

*L'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques fondée en 1963, a pour but :*

*○ de faciliter aux personnes ayant un handicap physique de toute catégorie la reprise d'une vie professionnelle et sociale aussi normale que possible, en aidant à la création d'ateliers d'activités artisanales, de production et de sous-traitance pour handicapés physiques ; en organisant des centres de distribution et de ramassage de travaux à domicile; en créant des foyers d'accueil ;*

*○ de procéder à la recherche d'emplois, de centraliser les efforts d'emploi, d'aider au placement des personnes ayant un handicap physique qui sont orientées vers l'Association.*

Il s'agit de permettre à chacun de quitter son statut d'assisté pour être acteur de son destin grâce au produit de son travail. L'insertion en milieu ordinaire sera recherchée chaque fois que cela sera possible. Dans tous les cas, tout devra être mis en oeuvre pour faciliter l'adaptation au travail de chaque personne accueillie que ce soit dans l'établissement ou dans la perspective de rejoindre le milieu ordinaire de travail. Les établissements devront mettre en oeuvre les soutiens nécessaires pour accompagner cette démarche.

## 2.3 L'apprentissage de l'autonomie et l'insertion sociale :

Au delà du travail, il s'agit de favoriser l'insertion sociale la plus large possible, de développer la notion d'appartenance à une société en étant partie prenante dans tout ce qui s'y passe. Il faudra donner à chacun les outils pour aborder cette insertion et permettre à chacun de développer, autant que faire ce peut, son autonomie.

## 3 Mise en place de ces valeurs

L'ANEHP a su adapter les outils de travail afin de satisfaire les besoins de ses travailleurs et de ses clients : **15 juin 1964 agrément en tant que CAT**

### 3.1 Les ateliers :

- 1963-1972 : les ateliers sont installés dans des baraques en bois montées par les compagnons d'Emmaüs. Elles abritent la vannerie, le rotin, le cannage, l'imprimerie.
- 1972 : construction d'un bâtiment en dur. Il remplace les baraques. 400 m<sup>2</sup> d'ateliers clairs, avec de nouvelles activités : conditionnement de petits suisses, cartonnage sous-traitance. Cet atelier prend le nom d'atelier Denise LEGRIX. Il abrite 60 ouvriers.
- 1976: l'ANEHP achète le cinéma « Le Rialto » et l'aménage en menuiserie, restauration de meubles.
- 1982 : acquisition d'un terrain sur la zone artisanale à Montebourg et construction d'un atelier de 600 m<sup>2</sup> abritant les activités de sous-traitance, de jardinage et de peinture. Il prend le nom d'Adrien ADAM.
- 1985 : création de la section peinture d'abord à usage interne et extension de l'activité à des clients extérieurs.
- 1991 : formation à l'informatique avec le concours de la Cogéma, création de l'atelier

traitement de textes.

- 7/11/1992 : 30 travailleurs du CAT reçoivent la médaille d'argent du travail. C'est une première en France. Deux autres promotions suivront :  
en 1997 : 28 personnes reçoivent les médailles du travail vermeil et argent.  
en 2003 : 46 personnes seront à nouveau distinguées dont 4 recevront la médaille d'or des mains de Madame BOISSEAU, Secrétaire d'état aux personnes handicapées. Ces remises ont eu lieu dans le cadre des manifestations marquant le 40ème anniversaire de l'association.
- 1997 : achat d'un terrain (4 400 m<sup>2</sup>) sur la zone artisanale contiguë au premier. Construction des ateliers Denise LEGRIX (2 400 m<sup>2</sup>) remplaçant les ateliers construits en 1972.
- 200... : voir projets.

Ainsi les activités du CAT sont distinctes du Foyer d'hébergement et s'insèrent au milieu des entreprises locales. L'ANEHP est également un partenaire économique.

### 3.2 Le foyer d'hébergement :

Depuis toujours l'ANEHP a pour souci permanent d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées. Voici l'évolution des conditions d'hébergement :

- 1963-1978 : l'ancienne salle de patronage est pendant 15 années le foyer des premiers travailleurs du CAT. Les salles de la maison sont aménagées en dortoir de 4, 5, 6 personnes, salle de restaurant, salle de rééducation, cuisine. Consciente du manque de confort et de sécurité l'ANEHP profite du plan de relance de 1975 pour construire un foyer moderne. La construction dure 2 ans.
- 1978 : le nouveau foyer construit sur le même emplacement est inauguré par Monsieur HOFFFEL, Secrétaire d'état aux affaires sociales, le 21 décembre 1978. Il comprend 28 studios individuels, clairs, spacieux, fonctionnels, un vaste réfectoire, des grandes salles de loisirs et les locaux administratifs ainsi que les salles de rééducation.
- 1983 : création de la mixité. 6 jeunes femmes sont admises dans l'établissement. Une maison proche du foyer est achetée pour leur hébergement. Elles sont aujourd'hui ?
- 1983 : un certain nombre d'internes accèdent à l'externat, cherchent des solutions pour être plus autonomes, mais le logement est un obstacle permanent. L'ANEHP propose la construction d'un foyer pour travailleurs et achète le terrain. Un ensemble de 25 logements F1 et F2 est édifié par l'office HLM de Saint-Lô.
- 1987 : construction de la Résidence Aube Nouvelle proche du Foyer destinée aux externes arrivant à l'âge de la retraite. 11 logements de plain-pied avec garage. Réalisation en partenariat avec les HLM de Cherbourg et le Crédit Immobilier.
- 2002 : construction de la buanderie lingerie dans la cour du Foyer.
- 2003 : mise aux normes de sécurité incendie du Foyer.

## 4 Accompagnement social des personnes accueillies :

### 4.1 le service de formation

Un service de formation continue propose aux travailleurs du CA.T. des cours « à la carte » leur donnant les moyens de prendre le maximum d'autonomie malgré un handicap physique souvent important.

## 4.2 le service d'accompagnement

Le service d'accompagnement aide les internes à préparer leur passage vers l'externat et apporte un soutien social et administratif aux 60 externes.

Il recherche des stages dans d'autres CA.T., en Atelier Protégé ou en entreprise pour les plus autonomes.

## 4.3 le service d'animation

Il œuvre dans le sens d'une progression vers plus d'autonomie sociale et personnelle. Ses interventions sont essentiellement collectives (activités hebdomadaires, soirées, week-ends, etc...) mais il dispose aussi de temps de relations individuelles privilégiées (préparation des vacances individuelles, conseils d'achat et d'utilisation de biens d'équipement, temps libre, etc...)

Les activités hebdomadaires proposées peuvent être de nature très diverses: théâtre, chant, claviers, vidéo, radio, maquétisme, analyse de presse, bricolage, découverte de gens, de métiers, du fonctionnement de certains matériels, activités sportives (basket en fauteuil, haltérophilie, tennis de table, vélo-tandem, football, tir à la carabine, ballon sonore, etc. . . ) .

Les soirées et les week-ends font appel à des organisations internes ou externes: jeux de cartes et de société, concours, cinéma, vidéo, concerts, fêtes locales, courses dans les magasins, excursions, camping, etc...

Le service travaille avec une association interne: « Le Trèfle» regroupe l'ensemble des travailleurs du C.A.T. Cette association administrée par cinq représentants élus, gère une bonne partie des loisirs du Foyer : billards, flippers, distributeurs de boissons, bar, organisation de concours, etc...

## 4.4 l'externat.

Après une période obligatoire passée en internat, chaque travailleur du CAT. qui le souhaite peut devenir externe. Le pensionnaire pose sa candidature auprès de la direction. Cette demande est soumise à l'équipe pédagogique du CAT qui statue.

Devenir externe exige un minimum d'autonomie, car il faut savoir gerer :

- ◆ ses ressources: salaire, allocation aux adultes handicapés, allocation logement (ou APL), etc...
- ◆ ses charges: logement, santé, assurances, mobilier, ménage, EDF, chauffage, eau, repas, loisirs, etc...

Le service d'accompagnement apporte les soutiens nécessaires à la réussite de cet externat.

## 5 Projets

Afin de maintenir un accueil de qualité pour les personnes handicapées physiques ou sensorielles qu'elle accueille, l'ANEHP envisage divers projets :

➤ Ateliers :

- ◆ acquisition par l'ANEHP d'un terrain de 3 000 m<sup>2</sup> attenant aux structures existantes sur la zone artisanale.
- ◆ Projet de construction de nouveaux ateliers qui permettront une redéfinition de l'occupation des espaces de travail et qui viendront remplacer les ateliers Adrien ADAM.

➤ Accès à la formation permanente des personnes handicapées.

## ➤ Fin de vie de travail :

En 1963, la priorité était de mettre ou remettre au travail les personnes, jeunes pour la plupart à l'époque. Sans attendre d'être obligée d'agir dans l'urgence, l'ANEHP a voulu dès le début de l'année 1980 se pencher sur le problème des personnes arrivant à l'âge de la retraite.

- ◆ Depuis 1987, la résidence Aube Nouvelle offre aux personnes ayant eu le statut d'externes des conditions de vie très agréables. 11 logements adaptés ont été construits en partenariat avec le Crédit immobilier et l'office HLM de Cherbourg. Ces logements donnent droit à l'APL et sont gérés par l'ANEHP. Cette résidence pour personnes retraitées était une première en France.
- ◆ Certains appartements de la résidence Kennedy sont également occupés par quelques retraités. Ces personnes peuvent si elles le désirent prendre leur repas au Foyer d'hébergement.
- ◆ Les nouvelles dispositions de la loi permettent aux personnes handicapées de partir avant 60 ans sous certaines conditions de temps travaillé et de cotisations versées. L'évolution de leur handicap incite donc certains à anticiper leur départ en retraite. Néanmoins, beaucoup de ces personnes concernées ne s'imaginent pas partir en maison de retraite où la moyenne d'âge est très élevée et pas toujours adaptée en structure et en personnel pour accueillir des personnes handicapées physiques. La réflexion actuelle de l'ANEHP porte sur la création d'un foyer de vie pouvant les accueillir. Les personnes handicapées sont associées de très près à cette réflexion. Leur avis est prépondérant. La structure envisagée se situerait au centre de la ville de Montebourg sur un terrain propriété de l'ANEHP et 2 terrains appartenant à la ville. Un certain nombre de services seraient communs avec le foyer principal : confection des repas, lingerie, administration, gestion. Un personnel polyvalent dans le domaine de l'accompagnement, de l'animation, du transport serait attaché à ce foyer de vie dont la responsabilité pourrait être confiée à une personne de formation para-médicale. Prévu pour environ 30 personnes, en couples ou célibataires, la structure pourrait réserver quelques places pour de l'accueil temporaire.  
Ce projet suscite un espoir immense pour les personnes qui vont être concernées dans peu de temps et qui garderont ainsi un lien avec ce qu'elles ont vécu pendant plusieurs décennies.

## Conclusion

Depuis 1963, notre association n'a de cesse de faciliter l'intégration des personnes handicapées physiques et de leur permettre de mener une vie aussi normale que possible. La chronologie présentée ci-dessus prouve la détermination à répondre aux besoins des personnes accueillies. Elle entend continuer dans cette direction : vigilante au renouvellement de son Conseil d'Administration, soucieuse de s'adapter aux textes réglementaires. Elle entend construire de nouveaux projets susceptibles de répondre aux évolutions sociales, dans le respect des valeurs qu'elle a définies et en lien avec ses différents partenaires.